

Les femmes ne sont pas un salaire d'appoint!



Le patronat remet au goût du jour le concept de «salaire d'appoint» et veut faire capoter le très timide projet de contrôle de l'égalité salariale. Après le 8 mars, la résistance des femmes doit continuer! **LIRE EN PAGES 5 ET 8**

ERIC ROSET

Politique défailante

LIRE EN PAGE 2

VILLE DE LAUSANNE – La politique du personnel menée par la Municipalité entraîne un durcissement des conditions de travail pour ses employés, dénoncent les syndicats SSP et SUD.

Syndicalistes contre RIE 3

LIRE EN PAGE 3

VAUD – Des syndicalistes du public et du privé s'unissent pour appeler la population à rejeter la baisse d'impôts pour les entreprises, le 20 mars prochain.

Des bulldozers et des hommes

LIRE EN PAGE 7

ACTUALITÉ – Le 29 février, les bulldozers ont commencé à raser la «jungle» de Calais. Au mépris des droits élémentaires des hommes, femmes et enfants qui y vivent dans des conditions extrêmement difficiles.

Unis contre le FN

LIRE EN PAGE 8

INTERVIEW – En France, la crise sociale et politique fournit le terreau idéal à l'avancée du Front national. Réunis dans l'organisation VISA, des syndicalistes tentent de contrer son influence sur les lieux de travail.

Editorial

Une bataille de gagnée. Et maintenant?

Le 28 février dernier, près de 59% des votants ont refusé l'initiative UDC dite «de mise en œuvre». Cette victoire contre l'UDC, fruit d'une forte mobilisation des électeurs, a été saluée largement.

Un jour plus tard, l'Union syndicale suisse appelait les *secondos* à entamer une procédure de naturalisation. «Les personnes qui ont grandi ici sans passeport suisse risquent non seulement une condamnation pénale pour des délits, mais en plus l'expulsion dans un pays qu'ils ne connaissent probablement pas», soulignait la centrale syndicale.

Si l'initiative de mise en œuvre a été rejetée, celle «pour le renvoi des

criminels étrangers», acceptée en 2010, reste en effet gravée dans la Constitution. La loi d'application votée par le Parlement instaure une clause de rigueur qui permettra, «exceptionnellement», aux juges de prendre en compte la situation des personnes concernées. Pour le reste, le texte du Parlement «a repris les objectifs principaux de l'UDC»¹. Le catalogue des condamnations pénales entraînant une expulsion demeure très large: on y retrouve «l'entrave qualifiée à la circulation publique», «l'infraction intentionnelle à la Loi sur les étrangers» ou encore «l'obtention illicite de prestations d'une assurance sociale ou de l'aide sociale».

«Nous aurons bientôt une des législations de renvoi des criminels étrangers parmi les plus dures en Europe», résumait la conseillère fédérale (PS) Simonetta Sommaruga au soir du 28 février. Comme le souligne le politologue Oscar Mazzoleni: malgré sa défaite dans les urnes, «l'UDC a réussi à obtenir un durcisse-

ment, à pousser le parlement à aller dans sa direction. C'est ce qui fait sa force»².

Comment contrer son hégémonie? Au lendemain du 28 février, de nombreuses voix ont appelé à consolider une «large alliance», qui réunirait depuis les syndicats jusqu'aux partis de droite qui se sont opposés à l'initiative de mise en œuvre. C'est une fausse piste.

Le PLR, le PDC et les organisations patronales sont favorables à une politique migratoire très dure. Ils sont aussi d'accord avec l'UDC pour s'attaquer aux droits de tous les salariés: avant de faire campagne contre l'initiative de mise en œuvre, le mouvement SuccèsSuisse a combattu celle des syndicats en faveur d'un salaire minimum. La divergence de ces secteurs bourgeois avec l'UDC est autre: ils estiment que certaines de ses initiatives «vont trop loin» en menaçant les accords bilatéraux signés avec l'Union européenne, très favorables aux entreprises suisses.

Pour prolonger l'élan anti-UDC du 28 février, il faut donc chercher d'autres voies. Selon une étude de l'institut Sotomoto, c'est le côté inhumain des renvois qui a fait pencher vers le NON une majorité d'électeurs âgés de moins de 25 ans³. Cette prise de conscience montre qu'il existe un espace à gauche pour combattre les thèses de l'UDC et dénoncer l'épée de Damoclès qui menace des centaines de milliers d'immigrés.

Les syndicats pourraient jouer un rôle moteur dans cette bataille en faisant le lien avec l'offensive patronale, relayée par tous les partis de droite, qui précarise un nombre grandissant de salariés. Suisses comme immigrés.

GUY ZURKINDEN
RÉDACTEUR¹ NZZ, 29 février 2016.² Le Temps, 29 février 2016.³ Le Matin dimanche, 6 mars 2016.

« UN ESPACE À GAUCHE POUR
COMBATTRE L'UDC »

AVS
plus
...pour une
AVS forte

SITE INTERNET DU SYNDICAT

www.ssp-vpod.ch

Des textes sur...

- > La situation dans les cantons de Suisse romande
- > L'actualité syndicale: mobilisations contre les politiques d'austérité, AVS/2^e pilier, etc.
- > Des dossiers thématiques: conditions de travail, enseignement, etc.

... et bien d'autres encore

Ville de Lausanne: une politique du personnel défaillante

Constats, critiques et revendications des syndicats SSP et SUD.

Depuis plusieurs années, le SSP revendique que plusieurs points du Règlement pour le personnel de l'administration communale (RPAC) soient modifiés. Si la Délégation municipale pour les affaires du personnel (DMAP) a un avis favorable sur la plupart de ces éléments, les modifications sont continuellement remises à plus tard sous différents prétextes. L'automne passé, un groupe de travail du SSP et de SUD a rédigé un rapport sur la politique du personnel de la Municipalité. Les constats effectués dressent un tableau des dysfonctionnements en matière de gestion du personnel. Ses ingrédients: un mélange de dirigisme d'entreprise «classique», d'incurie administrative et de «nouvelle gestion publique». Nous publions ici quelques extraits du document remis à la DMAP le 16 décembre 2015, ainsi que les dix revendications de SUD et du SSP.

Quelques constats

Responsabilité partagée, une notion abusive légalement et injuste sur le fond: la Municipalité de Lausanne, ayant constaté une augmentation des absences pour cause de maladie, a mis en place une unité spécifique (USST), avec à sa tête un médecin du travail. Plus récemment, elle a adopté un programme de gestion des absences. Dans leur préavis municipal, les autorités lausannoises reconnaissent l'existence d'un lien clair entre le contexte de travail et les absences maladie: les études démontrent qu'environ la moitié des absences sont liées à des paramètres existants au sein de l'entreprise. Néanmoins, dans son programme, la Municipalité suggère que la maladie et la souffrance au travail seraient dues en bonne partie à des problèmes personnels des collaborateurs, qui devraient s'en «responsabiliser».

Abus dans les stages en cas d'incapacité de travail: des collaborateurs/trices qui, pour des raisons médicales, ne pouvaient exercer la fonction pour laquelle ils/elles avaient été nommé-e-s ont été envoyé-e-s en stage de durée limitée dans d'autres postes. Ils ont néanmoins été considérés comme absent-e-s pour incapacité de travail même s'ils/elles exerçaient une activité à leur taux d'occupation habituel. Il faut savoir que, dès que le/la collaborateur/-trice en incapacité de travail atteint deux années cumulées



De graves lacunes dans la gestion du personnel conduisent à une dégradation des conditions de travail à la Ville de Lausanne, dénoncent les syndicats. PHOTOCASE

d'absence – deux mois dans la première année de travail – il/elle perd son droit au salaire et il/elle est automatiquement licencié-e.

Liberté d'expression, d'opinion et de conscience – droit de réintégration: l'employeur abuse des notions de «devoir de fidélité» et de «secret de fonction» pour limiter la possibilité de liberté d'expression et de positionnement critique des salarié-e-s sur les problèmes d'organisation, de contenu et de sens du travail. L'employeur communal invoque systématiquement la «rupture du lien de confiance» et jouit d'une liberté de décision qui confine à l'arbitraire. Quelques exemples.

Service du personnel (SPeL)

Suite à une intervention du SSP en 2011, le syndic a mené une enquête sur la gestion du SPeL par le chef de ce service. Bien que l'enquête, très approximative, ait permis d'établir des lacunes importantes dans la gestion de ce service, la Municipalité ne prend aucune mesure d'envergure.

Elle annonce seulement son intention de promouvoir un réseau bien coordonné, composé de RH de direction plus professionnels.

Protection des données: dans les cas de maladie de longue durée, le SPeL demande de signer une «autorisation de levée du secret médical» sans

spécifier que le/la collaborateur/-trice n'est pas obligé-e de donner une telle autorisation. Pire encore, si le/la collaborateur/-trice ne répond pas rapidement à la demande, il/elle est appelé-e par téléphone à son domicile.

Unité d'évolution professionnelle: la Municipalité a décidé de supprimer

cette unité (ou de réduire l'unique poste de psychologue du travail, de 100% à 80%) en privilégiant la vision du médecin du travail, lequel ne connaît que l'évolution professionnelle motivée pour des raisons de santé. Résultat: le poste de la titulaire est en passe d'être supprimé. Conséquence de cette liquidation à la hussarde, les nombreuses personnes en quête d'un transfert de poste sont laissées sur le carreau.

Secrétariat municipal/DEVCOM

Le secrétariat municipal a été restructuré fin 2013 et un nouveau service du protocole a été créé. Dans la foulée, une collaboratrice est informée fin 2013 que son poste est supprimé et qu'elle est déplacée avec effet immédiat à un autre poste au Service du développement de la Ville et de la communication (DEVCOM). A la reprise du travail, début janvier, la collaboratrice se retrouve dans une situation inacceptable: son bureau a été vidé, ses affaires mises dans des cartons et aucune nouvelle place de travail ne lui a été réservée. Ses outils de travail (ordinateur et téléphone) lui ont été enlevés et personne n'est en mesure de lui donner des instructions concrètes sur la poursuite de ses activités.

Les graves lacunes au niveau de la gestion des relations avec le personnel détériorent les conditions de travail. Le SSP et SUD revendiquent donc des mesures destinées à mieux protéger la santé au travail et à renforcer les possibilités de défense des collaborateurs/trices (lire ci-dessous).

PIERRE-YVES OPIKOFER
SECRÉTAIRE SSP – RÉGION VAUD

Les 10 revendications syndicales

- > Une médecine du travail pour les travailleurs/-euses: le médecin du travail a pour mission d'éviter toute altération de la santé des travailleurs/-euses du fait de leur travail. La médecine du travail doit effectuer un travail d'une totale impartialité et ne saurait fonctionner comme un outil de management;
- > l'extension du droit individuel d'être accompagné lors des entretiens avec des responsables hiérarchiques;
- > le droit au salaire pour les collaborateurs/-trices effectuant un stage dans d'autres services (restitution des jours comptés à tort comme des jours d'absence due à la maladie ou un accident);
- > garantir à chacun l'accès à son dossier personnel complet (celui du SPeL, celui du service et celui du médecin);
- > rétablissement du droit à une rente temporaire d'invalidité de la CPCL;
- > compléter l'art 72 bis RPAC afin que les rapports de service soient maintenus si une reprise du travail devient possible dans un délai prévisible;
- > le droit au traitement entier pendant 24 mois en cas d'incapacité de travail débute dès la première année d'activité;
- > interdiction de licencier en temps inopportun (maladie, accident, grossesse, maternité, etc.);
- > droit de recours contre une décision de mise en demeure;
- > la mise en demeure est prescrite au bout d'une année après la fin de la mise à l'épreuve.

Attaques en règle contre la CCT Santé 21

NEUCHÂTEL – Le PLR propose de supprimer la convention collective de travail du secteur de la santé. Son objectif: peser sur les négociations en cours.

Le Parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN) lance une attaque frontale contre la CCT Santé 21. Le parti veut «supprimer la notion de CCT Santé 21 des lois sur l'établissement hospitalier multi-sites, sur le centre neuchâtelois de psychiatrie, sur le financement des établissements médico-sociaux et sur l'établissement de droit public pour le maintien à domicile (NOMAD)»¹. L'objectif du PLRN: revoir les conditions de travail des salariés à la baisse. Il dresse un vaste catalogue de revendications

allant dans ce sens: suppression de cinq jours de vacances par année; allongement de deux heures (de 40 à 42 heures) de la durée du temps de travail hebdomadaire; suppression de l'indemnisation pour le travail du samedi; annualisation du temps de travail des collaborateurs. Le PLRN exige aussi que le personnel non soignant soit sorti du champ d'application de la CCT Santé 21, et que ses conditions de travail et de salaire soient alignées sur le privé – dans les faits, vers le bas.

Peser sur les négociations

La CCT Santé 21, qui fixe les conditions de travail pour près de 5700 personnes œuvrant dans le secteur de la santé, arrive à échéance au 31 décembre 2016. Syndicats et employeurs sont en train de la renégocier. Dans ce contexte, le pavé jeté dans la mare neuchâteloise a une visée stratégique: «Le PLRN souhaite envoyer un message clair et un poids politique fort aux employeurs afin qu'ils soient en mesure de renégocier les conditions de la CCT Santé 21 ou, si les discussions ne devaient pas aboutir, qu'ils la dénoncent.» L'appel au démantèlement de la CCT Santé 21 entre en écho avec les propos de Philippe Bolla, le directeur général de l'Hôpital neuchâtelois. Au mois de décembre 2015, ce dernier affirmait: «La CCT Santé 21 est assez généreuse, et cela a un coût. Nous allons donc mener des négociations avec les syndicats pour modifier ce qui peut l'être.»²

L'ombre de Genolier

De son côté, le groupe de – très lucratives – cliniques privées GSMN (Genolier Swiss Medical Network), qui gère l'hôpital de La Providence à

Neuchâtel et la clinique Montbrillant à La Chaux-de-Fonds, pèse de tout son poids sur les négociations. En 2012, l'hôpital de La Providence, sur le point d'être repris par Genolier, avait dénoncé la CCT Santé 21, avant de licencier les grévistes qui voulaient défendre leur convention collective. Le Conseil d'Etat a fixé à GSMN un délai, à fin 2017, pour adhérer à la CCT Santé 21 s'il veut conserver les missions pour lesquelles il peut accueillir des patients aux conditions de base de l'assurance maladie – subventionnées à hauteur de 55% par le canton³. Le directeur général de GSMN, Antoine Huber, ne cache pas son objectif: «flexibiliser» la convention vers le bas.

Pour justifier son attaque, le PLRN évoque la nécessité pour l'Etat de réaliser des «économies». Une revendication qui risque de plaire au conseiller d'Etat (PS) en charge du dossier, Laurent Kurth, qui applique avec ses collègues une cure d'austérité sans précédent dans le canton⁴. Face à cette attaque en règle de leurs conditions de travail, les salariés du secteur de la santé neuchâtelois ne pourront que compter sur leur capacité d'organisation et de lutte. GUY ZURKINDEN

¹ Communiqué du 24 février 2016.

² L'Express, 22 décembre 2015.

³ L'Express, 6 novembre 2015.

⁴ Lire Services Publics n° 3, 26 février 2016.

Services Publics

Parutions 2016

mars	25
avril	15, 29
mai	20

juin	3, 17
juillet	1
août	26
septembre	9, 23
octobre	7, 21
novembre	11, 25
décembre	9

Le délai de réception des articles est fixé au vendredi précédant la parution à 9 h.

Appel de syndicalistes contre la RIE 3 vaudoise

VAUD – Des syndicalistes du public et du privé s'unissent pour appeler la population à rejeter la baisse d'impôts pour les entreprises, le 20 mars prochain.

Nous, femmes et hommes syndicalistes actifs/-ives dans le canton de Vaud, appelons les salarié-e-s du secteur privé et du secteur public à refuser la baisse du taux d'imposition du bénéfice soumise au vote le 20 mars prochain.

Une telle baisse entraînerait des pertes fiscales massives, pour le canton comme pour les communes. Cet argent irait directement dans les poches des grands actionnaires et des employeurs à la tête des entreprises qui dégagent les plus gros bénéfices, puisqu'à peine 2% des entreprises inscrites au registre du commerce paient pratiquement l'entier de cet impôt!

Contrairement à ce qu'annoncent ses partisans, cette baisse de la fiscalité ne garantit aucun emploi dans le

canton. D'abord, parce qu'aucun taux d'imposition ne peut garantir que les employeurs ne licencient pas. Ensuite, parce que la baisse du taux ne profitera pas aux entreprises en difficulté, celles qui sont le plus susceptibles de licencier, mais seulement à celles qui dégagent de gros bénéfices. Enfin, parce que la baisse des recettes des collectivités publiques entraîne toujours une réduction des dépenses et des investissements publics. Ce recul entraînerait des licenciements dans des secteurs comme la construction, l'artisanat, les transports, les soins, la formation, etc. De plus, la suppression des prestations publiques et la hausse des impôts communaux feraient retomber la facture des cadeaux aux entreprises sur les salarié-e-s, les jeunes, les femmes.

Pour ce qui est des améliorations sociales, nous rappelons qu'elles ne sont pas soumises au vote du 20 mars, le référendum ne portant que sur la baisse du taux d'imposition du bénéfice. Cela signifie que les améliorations sociales pourraient parfaitement être conservées avec un NON le 20 mars.

Dans tous les pays qui nous entourent, dans tous les cantons qui nous entourent, baisser les impôts des privilégiés, des employeurs et des actionnaires revient à provoquer des politiques d'austérité brutale qui se retournent contre les salarié-e-s. Il en ira de même dans le canton de Vaud demain si ce projet passe la rampe.

Nous appelons donc les salarié-e-s à se mobiliser, toutes et tous ensemble, pour un NON le 20 mars.

Signataires:

Patricia **Alcaraz**, secrétaire syndicale syndicom; Augusto **Alcayga**, membre comité SEV tl; Cora **Antonoli**, présidente du SSP - Enseignement et membre du Comité national; Valérie **Borloz Schaller**, secrétaire de l'Union syndicale vaudoise; Michela **Bovolenta**, secrétaire centrale Syndicat des services publics; Fabrice **Chaperon**, Secrétaire de section Unia Vaud; Stéphane **Chevalier**, président section SEV-MBC; Jean-Claude **Cochard**, vice-président de l'Union syndicale vaudoise; Claude-Alain **Débonnaire**, membre du comité SEV-Lac Léman; Julien **Eggenberger**, président du Syndicat des services publics; Christian **Fankhauser**, secrétaire syndical SEV; Marc **Formosa**, président section SEV-VPT Léman; David **Gygax**, secrétaire syndical, Syndicat des services publics; Nicolas **Irus**, Secrétaire syndical Unia Vaud; Christophe **Jordi**, membre comité SEV tl; Komla **Kpogli**, secrétaire syndical UNIA Vaud; Abdou **Landry**, secrétaire syndical Unia Vaud; Tony **Mainolfi**, secrétaire syndical SEV; Philippe **Martin**, secrétaire central SSP; Alexandre **Martins**, secrétaire syndical Unia Vaud; Dominique **Mollet**, présidente du groupe SSP-santé-CHUV; Maria **Pedrosa**, secrétaire syndicale SSP Vaud; Pierre-Yves **Oppikof**, secrétaire syndical SSP Vaud; Noé **Pelet**, secrétaire syndical Unia Vaud; Valérie **Perrin**, secrétaire syndicale Syndicat suisse des médias; Michel **Pitton**, Président de la Commission des retraités de l'Union syndicale vaudoise; Raphaël **Ramuz**, secrétaire syndical SSP Vaud; Lionel **Roche**, secrétaire syndical Unia Vaud; Talissa **Rodriguez**, secrétaire syndicale Unia Vaud; Beatriz **Rosende Carobbio**, secrétaire centrale Syndicat des services publics; Christian **Schafroth**, président section Nyon SSP; Sébastien **Schnyder**, secrétaire syndical Unia Vaud; Carmelo **Scuderi**, président de la section SEV-tl; Isabelle **Smekens**, secrétaire syndicale Unia Vaud; Agostino **Soldini**, secrétaire central SSP; Dragos **Tara**, juriste Unia Vaud; Sébastien **Zonca**, président section SEV La plaine-du-Rhône.

**AUGMENTER
LES
DIVIDENDES
ET
DIMINUER
LES SOINS?**

VOTEZ

NON

LE 20 MARS A LA

**RIE 3
VAUDOISE**

La mobilisation continue

GENÈVE – Le comité unitaire de lutte des services publics, dont fait partie le SSP, se réjouit de l'abrogation du mécanisme de personal Stop et relance sa pétition à l'attention du Conseil d'Etat.

Le Comité unitaire de lutte des services publics salue l'abrogation du «personal stop» votée le 26 février par le Grand Conseil. La population genevoise échappe ainsi à un mécanisme qui aurait dévasté les prestations publiques, réduisant ainsi le rôle redistributeur de l'Etat, et qui aurait généré des milliers de pertes d'emploi à Genève. C'est une victoire à mettre au crédit du mouvement de la fonction publique de l'automne dernier. La récolte de plus de 20 000 signatures en un temps record était déjà un camouflet à ce projet de loi PLR.

Annuité restaurée

Autre victoire: après les manœuvres visant à sa suppression et à la rendre facultative, à la seule discrétion du Conseil d'Etat, une majorité du Grand Conseil a décidé de revenir au respect de la loi sur les trai-

tements. Un tel revirement n'aurait jamais été envisageable sans la mobilisation massive du personnel à l'automne passé.

Le Comité unitaire avait clairement affirmé que le respect de cette disposition légale ne pouvait se faire au détriment de l'emploi ou des prestations. D'ailleurs, dans le cadre des négociations sur le projet de budget 2016, le Comité unitaire avait demandé prioritairement le maintien des postes et des prestations si l'annuité devait être suspendue. Au vu de son rétablissement, le Comité unitaire exige que la subvention au secteur parapublic soit adaptée de manière à couvrir intégralement son coût dans tous les secteurs.

Accord prolongé

Depuis l'ouverture des «négociations», le Comité unitaire n'a cessé de proposer des nouvelles recettes:

suspension du bouclier fiscal, imposition de solidarité des hauts revenus, mais également récupération des bénéfices des régies publiques et intégration de ces dernières à l'Etat. Le Conseil d'Etat refuse d'entrer en matière. Face à cette impasse, l'échéance des négociations est prolongée d'un mois. Cela devrait permettre d'y voir plus clair après la publication des comptes 2015, qui aura lieu le 22 mars.

Mais la mobilisation continue, car le Conseil d'Etat n'a pas renoncé à son objectif de «réduire la voilure» de 5%. L'Assemblée du 11 février a donc décidé de relancer la pétition lancée à l'automne dernier, qui demande:

- > le maintien du temps de travail à 40 heures;
- > la création des emplois nécessaires pour répondre aux besoins de la population (formation, prestation administrative, santé, sécurité);
- > l'engagement en fixe des employé-e-s occupant des fonctions pérennes dans des conditions de dumping salarial et social (auxiliaires, personnel «intérimaire», personnel placé dans le

cadre de mesures chômage et/ou aide sociale);

- > le remplacement sans délai des postes laissés vacants par les départs dits «naturels»;
- > le maintien de la protection contre le licenciement arbitraire.

La pétition peut être téléchargée sur le site du SSP: www.sspge.ch. Les syndicats membres du Comité unitaire continuent d'organiser des assemblées dans les secteurs, et un projet de tout-ménage est en cours d'élaboration (*lire ci-dessous*). Une nouvelle Assemblée du personnel est convoquée pour le 11 avril.

COMITÉ UNITAIRE DE LUTTE
DES SERVICES PUBLICS

Non à une évaluation absurde des tout petits!

NEUCHÂTEL – La pétition syndicale contre la nouvelle évaluation des enfants en première et deuxième années Harmos a fait un tabac.

«Évaluer oui, mais pas de cette manière». C'est en bref ce que demande la pétition «Pour un réajustement de l'évaluation en 1-2 Harmos», qui a été déposée le 9 mars par le SSP (section enseignants) et par le SAEN, munie – en seulement trois semaines! – des signatures de 70% des enseignantes concernées. La pétition a été reçue par le vice-chancelier, qui était accompagné par un fonctionnaire de marque incarné pour l'occasion par l'humoriste bien connu Vincent Kohler, ancien enseignant et papa d'un jeune enfant, qui a livré un sketch sur le thème de l'évaluation des 4 à 6 ans.

Cette pétition demande au Conseil d'Etat de revoir la nouvelle évaluation

entrée en vigueur à la rentrée d'août 2014. Sans avoir pris en compte les avis de la base, cette évaluation exige la réalisation de trois documents par enfant, soit un recueil de traces, une validation des acquis et un canevas d'entretien.

Malaise chez les parents

Après avoir constaté un malaise chez de nombreux parents ne comprenant pas la nécessité et le sens d'un document aussi détaillé et abstrait, un accroissement de la pénibilité pour les enseignantes chargées de conceptualiser, réaliser et remplir ces documents qui n'apportent rien de plus, ainsi qu'une diminution de la disponibilité de ces dernières auprès

des élèves, les syndicats d'enseignants ont décidé de monter au créneau. Ils demandent que seul l'entretien avec les parents reste obligatoire, que le canevas soit supprimé ou repensé par les professionnelles du terrain et que l'évolution des enfants soit évaluée en utilisant les traces et les validations d'acquis que les enseignantes jugeront nécessaires.

Les syndicats attendent du Département de l'éducation, qu'ils aient convoqués à une réunion, qu'il entende enfin les revendications des enseignantes de 1-2 Harmos, ce d'autant que celles-ci n'auront aucune incidence en termes budgétaires. Suite au prochain numéro... **CLAUDE GRIMM**

POUR EXPLIQUER AUX USAGERS DES SERVICES AU PUBLIC
QUE NOTRE LUTTE EST AUSSI LEUR LUTTE, NOUS PUBLIONS UN TOUT-MÉNAGE



POUR LE FINANCER, VERSEZ VOS DONNS, QUEL QUE SOIT LE MONTANT, SUR LE
COMpte (IBAN) BCGE CH760078800005020936
à l'attention de Dario Lopreno, 5 rue Le Corbusier, 1208 Genève
(ce compte bancaire est ouvert pour cette seule opération)

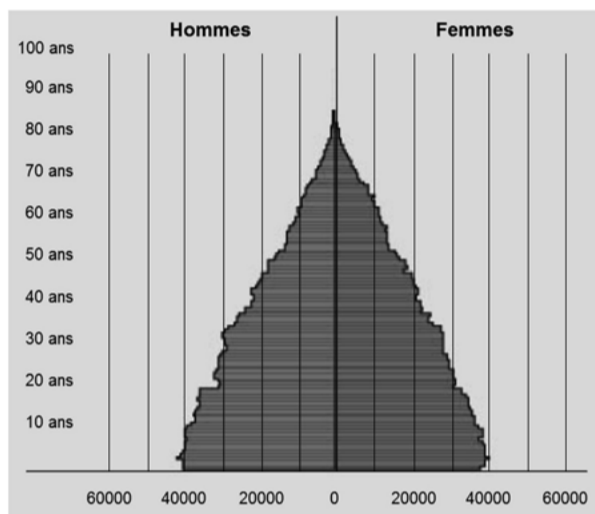
Nous devons récolter 40000 Francs pour réaliser et diffuser ce tout-ménage dont le but est d'expliquer à un large public en quoi le projet de budget cantonal 2016, ses prolongements jusqu'en 2018 et la réforme de l'imposition des entreprises dès 2019, représentent une attaque frontale des plus dures contre les services au public (manque de financements, de postes, d'infrastructures et donc de prestations). Crise de la dette, trop de fonctionnaires, personal stop, moins d'impôts, sont autant de formules coup de poing des gouvernants pour justifier la guerre des riches contre le reste de la population. Ce tout-ménage contribuera à faire comprendre aux habitants du canton que notre lutte contre l'état-peau-de-chagrin est aussi la leur.

Chiffres rouges à l'AVS?

RETRAITES – Retour sur les finances de l'AVS, en lien avec l'évolution démographique et la migration.

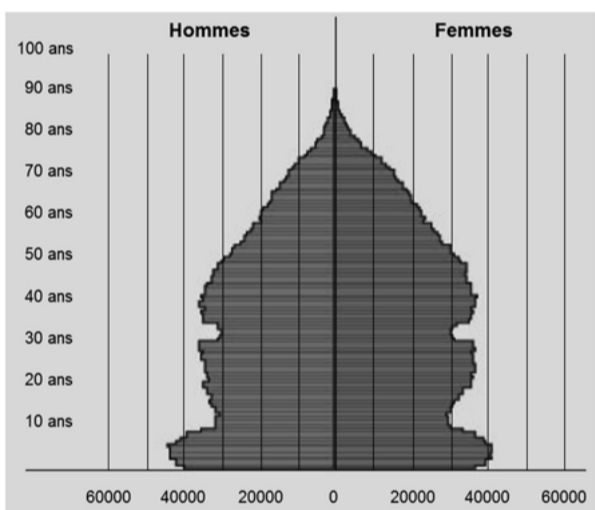
En 2014, l'AVS a pu conclure sa comptabilité avec des chiffres noirs – mais cette fois uniquement grâce aux résultats des placements des capitaux du fonds AVS. La comparaison entre les entrées des cotisations et des prestations de l'AVS (le résultat de la répartition) était négative. En 2015, les placements ne posaient plus problème à l'AVS. La croissance économique signifie une croissance de la masse salariale qui couvre largement l'augmentation de l'espérance de vie.

1910



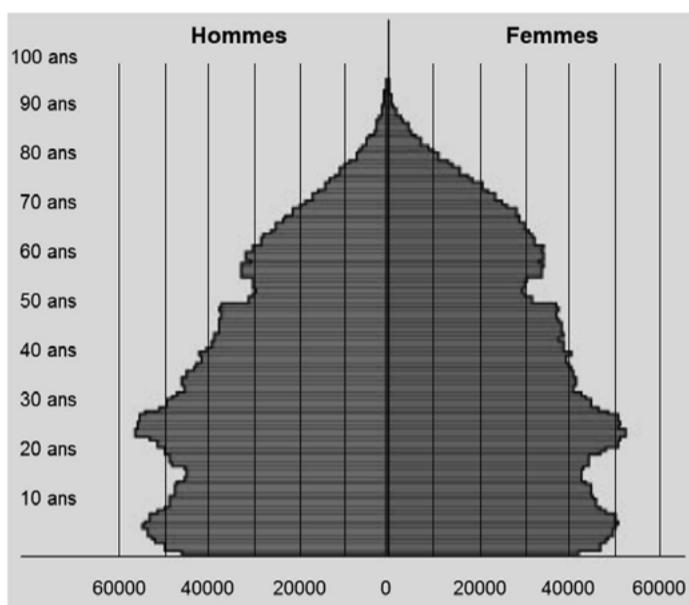
Il y a un siècle, la structure d'âge était assez «équilibrée». Peu de monde dépassait l'âge de 80 ans. Aujourd'hui, une pyramide «équilibrée» dépasserait largement cette limite de 80 ans grâce aux progrès de la médecine. Cette croissance de la pyramide d'âge ne poserait aucun problème à l'AVS. La croissance économique signifie une croissance de la masse salariale qui couvre largement l'augmentation de l'espérance de vie.

1950



La structure d'âge est devenue assez irrégulière. Les trentenaires sont réduits: en 1918, la grippe espagnole avait provoqué de nombreux décès parmi la population des familles pauvres, surtout parmi les enfants. Dans les années 1920 et 1930, la crise économique et le chômage avaient fait baisser le taux de natalité. En 1945, la moitié de l'Europe était détruite après la guerre mondiale; la Suisse, qui était restée en dehors de la guerre, a pu en profiter et a vécu un boom économique – ce qui a permis un boom des naissances: le «baby-boom».

1970



La fin du «baby-boom» s'annonce: la pilule permet une contraception sûre, et les naissances sont en baisse.

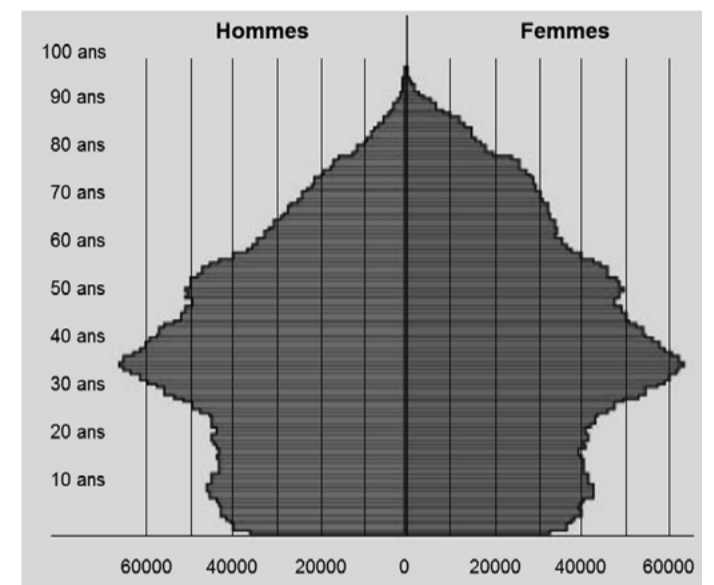
La génération née au temps de la grippe espagnole est proche de la cinquantaine, la coupe dans la pyramide des âges est toujours bien visible. Ce qui frappe est le fait que, soudain, la génération proche des 25 ans s'est nettement élargie.

Dans le graphique précédent, cette génération avait cinq ans. En 1950, on comptait environ 40 000 filles et autant de garçons de l'âge de 5 ans. Vingt ans plus tard, il y a beaucoup plus de femmes et d'hommes âgés de 25 ans. La différence est plus marquée chez les hommes: on peut compter environ 55 000 hommes âgés de 25 ans.

La Suisse vit toujours un boom économique et fait appel aux ouvriers et ouvrières venu-e-s de l'étranger, la plupart d'entre eux/elles sont âgé-e-s entre 20 et 30 ans. Mais la Suisse ne veut pas laisser entrer que la main-d'œuvre, la famille reste exclue. Le statut de saisonnier coupe les familles de migrants en deux: le père travaille dans le bâtiment, dans l'industrie ou dans les services (et paie ses cotisations AVS bien sûr), mais sa femme et ses enfants restent dans leur pays d'origine: en Italie, en Espagne, au Portugal, etc.

Pour l'AVS, cela signifie que, lorsque les saisonniers atteindront l'âge de la retraite, leurs enfants ne seront pas en Suisse et ne pourront pas contribuer au financement de l'AVS. Leurs cotisations manqueront dans le système des assurances sociales. Le «statut de saisonnier» n'était pas uniquement inhumain, il était aussi économiquement erroné.

2000



La génération de la pointe du «baby-boom» atteint l'âge de 35 ans, la pyramide se gonfle à cet âge. Les générations les plus jeunes représentent «l'effet pilule». Une grande partie des enfants des saisonniers sont absents de ce graphique, pour les raisons mentionnées plus haut.

Le «ventre» autour de l'âge de 50 ans est plus grand pour l'AVS. Une partie des saisonniers est retournée dans son pays d'origine et a donc disparu de la statistique des habitants. Elle a cependant gardé son droit à une rente AVS, puisqu'elle a payé ses cotisations. Pour l'AVS, la génération des cinquantenaires a donc encore grossi. Cette génération partira à la retraite en 2015 – d'où la croissance temporaire des rentes qu'on observe actuellement. On peut s'attendre à ce que cet effet se maintienne au cours des prochaines années: le graphique montre que le nombre des retraité-e-s va augmenter d'année en année au fur et à mesure que la génération du «baby-boom» atteint l'âge de 64/65 ans. Mais le graphique montre aussi que l'effet s'affaiblira au moment où la génération de «l'effet pilule» atteindra la même barrière. Durant une décennie environ, il faut cependant s'attendre à des déficits dans les comptes AVS.

Conclusion: durant deux décennies environ, il nous faudra des ressources supplémentaires pour financer l'AVS, tant que la génération du «baby-boom» domine le côté des dépenses de l'AVS. Il est évident aussi que nous aurons besoin d'une immigration pour remplacer les «baby-boomers» sur le marché du travail, ainsi que pour les soigner lorsqu'ils seront plus vieux encore. L'immigration sera nécessaire de nouveau – mais jamais avec un statut de saisonnier! Et l'immigration sera aussi bénéfique pour les comptes AVS puisqu'elle équilibrera la pyramide d'âge et ainsi le bilan de l'AVS.

STEFAN GIGER
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SSP

Le National contre les vendeuses

TRAVAIL – Une majorité de conseillers nationaux approuve l'extension des horaires d'ouverture des commerces. Les syndicats menacent de lancer un référendum.

Les magasins doivent pouvoir ouvrir leurs portes plus longtemps, a décidé le Conseil national. Lundi 29 février, une large majorité de conseillers nationaux ont adopté la nouvelle Loi sur l'ouverture des magasins (LOMag), autorisant ainsi l'ouverture dans toute la Suisse des commerces de détail de 6 h à 20 h du lundi au vendredi, et de 6 h à 18 h le samedi. Concrètement, la nouvelle loi se traduirait par des heures d'ouverture prolongées pour 14 cantons.

Le projet de loi fédérale était déposé par le conseiller fédéral libéral-radical Johann Schneider-Ammann, suite au dépôt d'une motion par le conseiller aux Etats Filippo Lombardi (PDC). Il s'agit d'une nouveauté. Aujourd'hui, les cantons ont toute latitude de fixer les horaires d'ouverture des commerces – en respectant les limites fixées par la Loi sur le travail. L'opposition des cantons avait d'ailleurs abouti, lors de la session d'automne 2015 du Conseil

des Etats, au rejet du projet de loi par une majorité des sénateurs.

C'est la majorité de droite du Conseil national qui a suivi les arguments du Conseil fédéral. Selon ce dernier, l'extension des heures d'ouverture des magasins permettrait de lutter contre le tourisme d'achat et de préserver une branche frappée de plein fouet par la force du franc.

Conditions de travail menacées

Les syndicats ont aussitôt dénoncé la position du Conseil national. Pour Unia, les parlementaires ont décidé de défendre les intérêts des grandes chaînes de magasins au détriment des salarié-e-s. «Cette extension provoquera une péjoration inacceptable des conditions de travail du personnel dans de nombreux cantons», souligne le syndicat dans un communiqué de presse. Un personnel qui souffre déjà de conditions de travail extrêmement pénibles, et de salaires parmi les plus bas de Suisse: 50 000 des 320 000 salarié-e-s actifs/-ives dans le commerce

de détail touchent un salaire inférieur à 4000 francs. Avec l'hôtellerie-restauration et les services personnels, la vente est la branche «qui a la part la plus élevée de bas salaires».

De son côté, l'Union syndicale suisse a dénoncé une loi qui amènerait «des journées de travail encore plus éclatées», alors que les employé-e-s concerné-e-s ont déjà la plus grande peine à concilier emploi et vie de famille. Et la fédération syndicale de souligner que, dans la plupart des cantons, la population s'est opposée aux extensions d'horaires.

Quelques jours avant le débat au Conseil national, le syndicat Unia avait rendu public un sondage réalisé auprès de 2520 employés actifs dans la vente: 96% du personnel interrogé se disait opposé à une libéralisation des horaires d'ouverture des magasins. Si le Conseil d'Etat change d'avis et se range derrière la décision du National, les syndicats annoncent le lancement d'un référendum. **SERVICES PUBLICS**

Aveugles face à la pauvreté

Une commission du National veut repousser l'adaptation du montant des prestations complémentaires. L'USS dénonce.

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a suspendu le relèvement des montants maximaux pris en compte au titre du loyer dans le calcul des prestations complémentaires (PC). Le 26 février, la commission a décidé de ne traiter cet objet que lors de la révision de la loi sur les prestations complémentaires (LPC). L'Union syndicale suisse dénonce «une gifle faite à des milliers de seniors et de personnes handicapées».

Les montants maximaux pris en compte aujourd'hui au titre du loyer dans le calcul des PC sont beaucoup trop bas, dénonce l'USS: les personnes vivant seules peuvent faire prendre en compte au maximum 1100 francs par mois comme frais de loyer, les couples 1250 francs. Et cela, quel que soit le montant de leur loyer et qu'elles vivent à Zurich ou à Marsens. Ces montants ont été adaptés pour la dernière fois en 2001.

Explosion du coût des loyers

Depuis lors, les loyers ont augmenté en Suisse d'en moyenne 21%,

souligne l'USS. Le montant effectivement pris en compte pour les PC couvre par conséquent toujours moins les frais de loyer effectifs. Et les personnes concernées doivent faire des économies sur leur alimentation, l'achat de vêtements ou leur mobilité. La possibilité de satisfaire à leurs besoins existentiels s'en trouve menacée.

La décision de la commission est un scandale, poursuit la centrale syndicale: «Il faudra encore des années pour que la révision de la LPC soit terminée. Insensible aux problèmes sociaux qui se posent au quotidien, une majorité de droite porte la responsabilité de la misère qui frappe des retraités.»

Pour les syndicats, cette décision rappelle la nécessité de rentes AVS d'un bon niveau permettant de lutter contre la pauvreté des personnes âgées. Le seul projet d'amélioration des rentes AVS est l'initiative populaire des syndicats AVSplus sur laquelle nous voterons à l'automne, rappelle la centrale syndicale. **USS/ SERVICES PUBLICS**

Les femmes ne sont pas un salaire d'appoint!

ÉGALITÉ – Le patronat remet au goût du jour le concept de «salaire d'appoint» et veut faire capoter le très timide projet de contrôle de l'égalité salariale présenté par le Conseil fédéral.

Le 8 mars, nous nous sommes mobilisées en faveur de l'AVS et contre l'élévation de l'âge de la retraite des femmes. Or les petites rentes des femmes sont le résultat de la politique salariale des patrons, de la timidité avec laquelle on bâtit les infrastructures d'accueil pour les enfants ainsi que de la passivité totale de tout le monde, y compris de nos syndicats, face à la nécessité de repenser le «travail à plein temps». Dans le débat sur les retraites, on fait croire aux jeunes que les petites rentes des femmes sont un phénomène du passé. On leur dit qu'elles travaillent de plus en plus, qu'elles interrompent de moins en moins leur carrière pour pouponner et qu'elles sont de mieux en mieux formées. Et c'est vrai, pourtant...

Les inégalités persistent

Le salaire médian des femmes est de 40% inférieur à celui des hommes si on prend, non pas le salaire standardisé à plein temps, mais le salaire que touchent les femmes en tenant compte du temps effectif. Et les femmes, on le sait, travaillent majoritairement à temps partiel pour jongler entre vie professionnelle et vie familiale. Si elles sont de mieux en mieux formées, un diplôme de niveau égal rapporte moins aux femmes qu'aux hommes. Un exemple parmi mille? Alors que, dans le cadre des négociations d'une CCT pour le secteur de l'enfance vaudois, les employeurs offrent aux éducatrices de niveau HES un salaire minimum de 4851 francs par mois (salaire actuel) sans garantie d'évolution, un géomètre HES soumis à la CCT de son secteur démarre dans le



Amplifions notre indignation jusqu'au 14 juin prochain, date à laquelle la Loi sur l'égalité aura 20 ans!

VALDEMAR VERISSIMO

canton de Vaud avec un salaire de 5943 francs, soit une différence de plus de 1000 francs par mois. Et son salaire évolue sur douze ans!

Comme au siècle dernier

Par ailleurs, loin d'être le souvenir d'un temps révolu, les bas salaires, les contrats de travail précaires, intérimaires, à durée déterminée, progressent. Si ce phénomène touche tout le monde, les femmes représentent quand même les 2/3 des personnes qui touchent des bas salaires. Pour les patrons, ces bas salaires sont tout à fait justifiés. C'est ce qu'affirme, Marco Taddei, membre de la direction de l'Union patronale suisse qui, dans le

documentaire «Apprentis, se lever tôt pour gagner peu»¹, répond ainsi à la question du journaliste qui trouve choquant que les femmes n'aient pas un salaire plus important: «Je ne pense pas que c'est choquant. C'est le reflet d'une situation aujourd'hui en Suisse dans les branches que vous mentionnez (...) Et puis la situation individuelle doit être examinée dans le détail, notamment si cette personne vit seule ou est en ménage et peut bénéficier d'un salaire d'un mari ou d'un conjoint qui lui permet d'avoir une vie tout à fait convenable». Choqué, le journaliste conclut: «Une réponse pour le moins surprenante, comme si le temps s'était arrêté au siècle dernier». Ou

plutôt, comme si on voulait nous y ramener!

Mesdames, indignez-vous!

Ce à quoi on assiste en matière d'égalité salariale rassemble beaucoup plus à un retour en arrière qu'à un bond en avant. Conquise en 1996, cinq ans après la grève des femmes de 1991, la Loi sur l'égalité (LEG) a, dans un premier temps, permis de réduire de quelques pourcents l'écart salarial entre femmes et hommes. Mais il n'y a pas eu un raz de marée de plaintes. Et pour cause, le parcours judiciaire est et reste un chemin de croix pour la plaignante. Tablant déjà sur ladite bonne volonté des employeurs, le

législateur avait renoncé à inclure des contrôles de salaires. Aujourd'hui, force est de constater que l'égalité avance au pas de l'escargot. D'autant que la réduction de l'écart statistique a plus à voir avec la stagnation des salaires masculins ainsi que des changements méthodologiques dans l'Enquête suisse sur les salaires, qu'avec une véritable progression des salaires féminins. Ces constats évidents ont amené le Conseil fédéral à présenter des mesures de contrôles des salaires. Des mesures très soft, puisqu'un écart de 5% est toléré et qu'aucune sanction ni obligation de correction ne sont introduites! Pourtant, le patronat monte au front. Depuis des semaines, les tribunes se succèdent dans la presse alémanique. Dernière en date, celle de Barend Fruithof. Le président de l'Association patronale des banques suisses affirme: «Toutes les études internes aux banques de ces dernières années ont abouti à une différence salariale dans la marge de tolérance (moins de 5%)», puis conclut: «L'égalité est une évidence qui doit être mise en œuvre par des mesures que les entreprises prennent de leur propre responsabilité»². Circulez, il n'y a rien à voir!

La mode printemps 2016 du patronat remet donc au goût du jour le salaire d'appoint et fait disparaître les inégalités salariales derrière de beaux discours! Des réactions aux propos de M. Taddei se sont déjà faites entendre³. Amplifions notre indignation jusqu'au 14 juin prochain, date à laquelle la LEG aura 20 ans!

MICHELA BOVOLENTA
SECRÉTAIRE CENTRALE SSP

¹ Temps présent du 17 février, à visionner sur <http://www.rts.ch/emissions/temps-present/economie/7389121-apprentis-se-lever-tot-pour-gagner-peu.html>

² NZZ, 2 mars 2016.

³ Voir la contribution de Cristina Del Biaggio sur la page Facebook de la Commission des femmes du SSP – Vaud.

« LES BAS SALAIRES PROGRESSENT »

DRG: un premier bilan peu rassurant

SANTÉ – Le nouveau mode de financement hospitalier s'applique depuis 2012 à l'ensemble des hôpitaux de soins aigus de Suisse. Premiers constats.

C'est en 2007 que les principes du système DRG – financement selon les forfaits par cas – ont été introduits dans la Loi sur l'assurance maladie (LAMal). A l'occasion de cette révision le SSP, allié à d'autres organisations de patients et soignants, s'était alarmé des «effets secondaires» de ce nouveau mode de financement. L'idée d'introduire un modèle basé sur la concurrence dans un service public était forcément préoccupante: son objectif consiste, selon le modèle de concurrence par comparaison, à fixer un prix indépendant du coût réel. Une technique qui pousse les hôpitaux à baisser leur coût moyen en dessous du prix fixé par les assureurs pour accroître leurs marges.

Dégâts avérés

Or, réduire les coûts fait des dégâts, déjà constatés dans d'autres pays. Le financement selon le principe des forfaits par cas n'est pas une idée suisse: né aux USA, il s'est répandu aussi vite que l'idéologie du marché qui le sous-tend. Ses conséquences négatives ont été constatées dans les pays précurseurs: sélection des patients, baisse de la qualité des soins (notamment en raison de sorties trop rapides de patients pas encore rétablis), suppression des activités non rentables, ten-

dance à ne pas conserver les spécialités les plus «coûteuses». On commence à le constater en Suisse: les fermetures de spécialités non rentables se traduisent par une augmentation des distances d'accès aux soins pour une partie de la population.

Les autorités fédérales ont compris que ces critiques pouvaient déstabiliser la population: l'accès rapide à des soins de qualité fait partie de nos préoccupations fondamentales. Du coup, des mesures d'accompagnement sont censées accompagner ce virage dans la politique hospitalière. En 2015, la revue Sécurité sociale a publié un dossier intitulé «Nouveau système de financement hospitalier: premier bilan intermédiaire»¹. L'éditorial du vice-directeur de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) se veut rassurant: «Aucune variation fondamentale n'a été observée dans la qualité des traitements hospitaliers au cours de cette période»; les patients seraient contents, et les hôpitaux largement satisfaits du nouveau système. Et on ne meurt pas davantage dans les hôpitaux depuis 2012... Encore heureux!

Constats inquiétants

La période d'observation étant très courte, à peine 12 mois après l'introduction des DRG, l'auteur relativise ses

conclusions en précisant qu'il faudra vérifier si certaines prestations des hôpitaux publics sont transférées vers le secteur privé. Le dossier publié est complexe et contient des informations parfois contradictoires. Quelques constats contredisent cependant l'optimisme de la façade éditoriale:

- > La hausse des dépenses des cantons de 14% en 2012, contre 5,8% l'année précédente;
- > l'augmentation des dépenses pour le domaine LAMal, mais leur baisse pour les assurances complémentaires;
- > la baisse de la durée de séjour (5,5 jours en 2012, contre 5,9 au début de la période analysée);
- > une légère augmentation des ré-hospitalisations (ce constat est plus marqué dans les hôpitaux qui ont introduit les DRG avant 2012);
- > le nombre d'emplois plein temps stable ou légèrement augmenté, mais pas mis en relation avec le volume des prestations;
- > une augmentation des transferts des soins aigus vers les divisions de réadaptation, les EMS et les soins à domicile;
- > une augmentation du travail administratif;
- > le transfert des prestations vers l'ambulatoire;

> une tendance à la sélection des patients.

A noter que les recherches menées pour vérifier le comportement des hôpitaux se font par des entretiens avec des spécialistes issus de l'Association faitière des hôpitaux, des autorités cantonales, des assureurs, des entreprises de conseil dans le domaine hospitalier, de la FMH et de l'Organisation suisse des patients. Pas trace

d'une quelconque organisation du personnel soignant!

BEATRIZ ROSENDE
SECRÉTAIRE CENTRALE SSP

¹ Disponible sur le site de l'Office fédéral des assurances sociales: <http://www.bsv.admin.ch/dokumentation/publikationen/00096/03361/03377/index.html?lang=fr>

Mobilisation syndicale à l'automne!

Les craintes syndicales se vérifient. Ce qu'on ne lit pas dans le dossier de l'OFSP, le personnel hospitalier le vit au quotidien, en particulier dans les hôpitaux publics. Nous assistons à une rapide dégradation des conditions de travail, à tous les niveaux: tentatives de dénoncer les CCT estimées trop chères, non respect de dispositions conventionnelles, recours au travail temporaire, gel des dotations, augmentation des absences maladie (burn-out, épuisement, démissions), fermeture de sites, déficits hospitaliers servant de prétexte aux démantèlements, externalisation de services, privatisations, etc. Ces dégradations sont accélérées par le mécanisme des déficits et la menace de fermeture des sites introduites par les DRG.

En novembre 2016, le personnel des hôpitaux publics est appelé à se mobiliser à l'occasion d'une journée d'action nationale. Objectif: donner un coup de frein aux dégâts entraînés par le modèle concurrentiel. Nous reviendrons dans les prochains numéros de *Services Publics* sur cette importante réaction syndicale. **BR**

«Tout mettre en œuvre pour améliorer les conditions de travail»

Virginie Oliboni est secrétaire syndicale au SSP – Région Jura depuis le mois de janvier. Présentation.

Pourrais-tu te présenter?

Virginie Oliboni – J'ai débuté mon activité au SSP au début de cette année. Mon taux d'occupation est de 30%. Anciennement habitante du canton de Vaud, j'ai fait le choix de venir vivre dans le Jura pour ses espaces verts, en adéquation avec une qualité de vie plus proche de la nature. Je suis enchantée d'avoir pris cette décision.

Pourquoi travailler au sein d'un syndicat?

Je suis consciente qu'en Suisse les conditions de travail sont globalement acceptables en comparaison à d'autres pays européens, mais leur conservation ressemble à de l'équilibrisme. A chacun de leurs renouvellements, les conventions collectives de travail ont

de fortes chances d'être renégociées à la baisse ou, pire encore, d'être dénoncées. On voit de plus en plus de services publics être privatisés et se retrouver entre les mains de managers dont le moteur est le profit. Il y a encore bien des domaines professionnels où la précarité des conditions de travail est malheureusement présente. J'aime me battre pour ce que je pense être juste: nous devrions tous avoir accès à un emploi convenable, avec des conditions de travail respectables.

Quelle est ta conception du travail syndical et quelles seront tes priorités?

Ma conception du travail syndical consiste à tout mettre en œuvre pour protéger les conditions de travail des collègues, les améliorer, tout en



VALDEMAR VERISSIMO

restant cohérente avec une réalité conjoncturelle. Je veux être à l'écoute, combative et avisée

Une des premières priorités de mon travail a été la campagne contre l'autonomisation de l'Office des véhi-

cules jurassien, qui a trouvé une issue victorieuse: le peuple a refusé en votation la privatisation rampante de cet office le 28 février dernier. Autre chantier, en cours celui-là: la renégociation de la convention collective de travail des maisons jurassiennes d'éducation.

En parallèle, je souhaite développer la visibilité du SSP dans le Jura. Une page SSP – Jura vient d'être créée sur Facebook. J'invite tous nos membres et non membres à venir consulter et partager nos pages. En lien avec la campagne de visibilité, une campagne de recrutement sera également mise en place. L'Union fait la force: il est donc important de mobiliser de nouveaux membres. J'aimerais conclure avec une citation de Bertold Brecht, qui me tient à cœur: «Les gens qui se battent peuvent perdre. Les gens qui ne se battent pas ont déjà perdu.» PROPOS RECUEILLIS PAR SERVICES PUBLICS

Les retraités s'intéressent aux étrangers

Lors de sa dernière séance, la Commission fédérative latine des retraité-e-s du SSP a abordé un sujet particulièrement d'actualité: celui des étrangers, des migrants et des réfugiés.

Nicolae Schiau, journaliste-reporter à la RTS, a tout d'abord parlé du périple qu'il a effectué pendant trois semaines avec un groupe de jeunes migrants, allant de la frontière turco-syrienne jusqu'à Calais. En paroles et en images, il a fait vivre ce long voyage, expliquant qu'il était difficile de franchir certaines frontières et soulignant que les jeunes Syriens qui étaient avec lui n'avaient aucun repère; certains ignoraient même l'existence de la Suisse. Nicolae Schiau a insisté sur le fait que toutes les personnes rencontrées étaient attachées à leur pays d'origine et espéraient y retourner un jour. La personnalisation de son récit a particulièrement ému tous les membres présents, qui ont ainsi pu avoir une image très humaniste des

personnes qui fuient des pays connaissant la guerre civile et la violence.

L'après-midi, les participants ont accueilli Ada Marra, qui vient de commencer son troisième mandat à Berne. D'emblée, la conseillère nationale socialiste a mis les choses au point: les enfants ne sont pas responsables de l'histoire migratoire de leurs parents. Elle a ensuite regretté que la population suisse mélange tout, confondant tous les étrangers (plus de deux millions dans le pays) avec les réfugiés.

Loi restrictive

Ada Marra a souligné que la loi sur les étrangers était très restrictive: pour avoir un permis d'établissement, il faut posséder un permis de travail. Par ailleurs, le flux migratoire ne dépend pas d'une volonté politique mais de la

bonne marche de l'économie. Au cours des dernières années, la migration a beaucoup changé. Depuis la libre circulation, les nouveaux étrangers sont majoritairement des personnes bien formées sur le plan professionnel, ce qui n'était pas le cas auparavant.

La conférencière a estimé qu'il n'était pas inimaginable que l'Europe, qui compte plus de 500 millions d'habitants, accueille trois millions de réfu-

giés. Elle a aussi expliqué ce qui se faisait sur le plan romand, avec l'ouverture d'un centre d'enregistrement dans le canton de Neuchâtel et de trois centres de renvoi.

Elle a conclu par une déclaration sans ambiguïté: «La Suisse ne fera pas l'économie d'une nouvelle votation. Le peuple devra dire clairement s'il accepte la libre circulation ou s'il choisit la voie de l'isolement.»

Ada Marra a ensuite répondu aux nombreuses questions qui lui ont été posées, ce qui a permis aux participants de se convaincre – s'il en était besoin – de la richesse que constituent les étrangers pour la Suisse.

RÉMY COSANDEY
MEMBRE COMMISSION FÉDÉRATIVE LATINE
DES RETRAITÉS

Cours de formation SSP

«Paquet Berset»: quel avenir pour notre système de retraite?

Le Conseil fédéral a présenté un projet de réforme de notre système de retraite, le «Paquet Berset». Depuis, ce projet a été remanié par le Conseil des Etats. L'essentiel demeure – la hausse de l'âge de la retraite des femmes et la baisse du taux de conversion dans le 2^e pilier –, mais de nouvelles mesures sont envisagées, notamment l'augmentation des rentes AVS pour les futur-e-s retraité-e-s. Le Conseil national débattera de ce projet en 2016 et une votation populaire aura lieu l'année suivante.

Intervenants: Michela Bovolenta et Agostino Soldini, secrétaires centraux SSP

Mardi 19 avril 2016, de 9 h 30 à 17 h
Lausanne, Hôtel Continental (place de la Gare 2)

Gratuit pour les membres du SSP (frais de repas inclus). Les non-membres paient 300 francs.

Inscription par e-mail: central@ssp-vpod.ch. Indiquez vos coordonnées (nom/prénom + adresse) et le titre du cours!

Délai d'inscription: 5 avril 2016.



Le Syndicat des services publics (SSP) organise les employé-e-s de la Confédération, des cantons, des communes et des institutions privées d'utilité publique.

Nous cherchons, dans le cadre d'un remplacement, un-e

Permanent-e syndical-e, entre 40 et 60%

- Lieu de travail: secrétariat régional du SSP à Lausanne.
- Durée de l'engagement: du 1^{er} avril 2016 (ou à convenir) au 31 janvier 2017.

Profil du poste: vous serez responsable du soutien collectif et individuel aux groupes, sections et membres du syndicat principalement dans le secteur social et des communes.

Vous offrez:

- une formation adéquate;
- une expérience militante dans le mouvement syndical et/ou associatif;
- une disponibilité pour des horaires de travail irréguliers (réunions le soir).

Nous vous offrons:

- un travail passionnant;
- l'intégration dans une équipe motivée et dynamique.

Renseignements:

- Maria Pedrosa, secrétaire syndicale SSP, 021 341 04 10.
- Julien Eggenberger, président du SSP-Vaud, 076 344 04 70.

Veillez adresser votre candidature, jusqu'au 21 mars, à: SSP – Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne.

Du terrorisme d'Etat de 1976 à la «dictature» de Macri en 2016

Table ronde, débat et apéro final
Mardi 22 mars, 18.30 heures
A la maison des associations - Salle Rachel Carson
15, rue des Savoises - 1205 Genève

Avec le soutien de:
E-CHANGER - SSP (Syndicat de Services Publics) - Novo Movimento - UNIA - SYNDICOM - SIT (Syndicat Interprofessionnel des Travailleurs) - Médecins du Monde/Suisse - Lega Verts - Alba Suisse - Asociación Suiza-Cuba - Eirene/Suisse - CADTM/Suisse - Association Nicaragua-EI Salvador de Genève - Solifonds - Solidarités - Les Communistes - On y Val Globalizando la solidaridad - Comité Memoria y Justicia de Ginebra - Congreso de los Pueblos Colombia - Parti du Travail - Central Sanitaire Suisse Romande - Asociación Bolivia-9

De l'Argentine adhérent:
C/TA (Central de Trabajadores de la Argentina - Sec. Derechos Humanos) - El Periscopio, ex-presos políticos de la cárcel de Coronda, Santa Fé - Aldo Getino, Coordinador de Mascaró Cine Americano - Julio D'Alessandro por Trabajadores y Delegados de los años 70 - Sitio de Memoria ex-Centro Clandestino de Detención, Tortura y Exterminio "Club Atlético"

Olga Antezana,
mère de Juan Angel, enfant de 14 ans disparu en 1976

David Andenmatten,
ex prisonnier politique argentin, syndicat SSP

Sergio Ferrari,
ex prisonnier politique argentin, journaliste

Eric Decarro,
ancien président du SSP

Animation:
Benito Pérez,
responsable page Solidarité, Le Courrier

Comité national du SSP – 29 janvier 2016

Lors de sa réunion du 29 janvier 2016, le Comité national du SSP:

- > a examiné les comptes et la situation financière de grandes régions du SSP au moyen des chiffres clés de ces dernières;
- > a tiré un bilan mitigé des résultats des négociations salariales pour 2016 et un bilan positif du mouvement de grève de novembre-décembre 2015 à Genève;
- > a approuvé le nouveau règlement de la section SSP – Zurich Ville et institutions;
- > a décidé de suivre la procédure suivante pour les affaires que le Congrès SSP de Lausanne n'a pas eu le temps de traiter: ces propositions sont mises à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'Assemblée des délégué-e-s nationale du SSP (2 avril) et tous les délégué-e-s au Congrès intéressé-e-s sont invité-e-s à la séance pour la discussion de ces points; convocation à une journée de travail nationale sur la problématique du dumping salarial;
- > a élu Eva Schaffner en tant que vice-présidente du Comité national;
- > a soumis le texte «Renforcer le syndicat» adopté par le Congrès du SSP 2011 à un dernier examen avant sa mise en œuvre;
- > a donné au secrétaire général du SSP la procuration pour représenter le syndicat auprès du Tribunal fédéral.

STEFAN GIGER
SECÉTAIRE GÉNÉRAL SSP

IMPRESSUM

Journal destiné aux membres du SSP
Paraît tous les 2 vendredis du mois

ÉDITEUR RESPONSABLE
SSP-VPOD
Stefan Giger
Secrétaire général
Case postale 8279
8036 Zurich

RÉDACTEUR RESPONSABLE
Guy Zurkinden
Case postale 1360
1001 Lausanne
Tél. 021 340 00 00
Fax 021 340 00 09
E-mail: journal@ssp-vpod.ch

IMPRESSION
Atar Roto Presse SA, Genève

Calais: un camp de concentration ouvert à l'expulsion

MIGRATION – Le 29 février, les bulldozers ont commencé à raser la «jungle» de Calais. Les autorités françaises méprisent les droits élémentaires des migrants, dénonce Claude Calame.



Des enfants offrent des fleurs à la police au cours d'une manifestation contre la démolition du camp de migrants à Calais, le 7 mars 2016.

KEYSTONE

C'est donc fait. A l'écart de la ville de Calais, sur un terrain insalubre adossé à la rocade d'autoroute qui conduit d'un côté au port des ferries et de l'autre à la zone d'embarquement du tunnel sous la Manche, dans le voisinage immédiat des terrains pollués de l'entreprise de produits chimiques Tioxide, le Premier ministre, Manuel Valls, a fait entasser une centaine de conteneurs de métal blanc. Avec des points d'eau et des toilettes extérieures, sans cuisine, cet ensemble cellulaire de 125 boîtes en alu est destiné à «accueillir», dans des chambres à douze couchettes superposées, 1500 parmi les 6000 à 7000 exilées et exilés qui tentent désespérément de gagner l'Angleterre. Entouré d'une barrière métallique et placé sous la haute surveillance de la police, ce «centre d'accueil provisoire» (CAP) est inaccessible aux associatifs; il n'est autre qu'un camp de concentration moderne, aseptisé, dont on peut sortir, certes, ne serait-ce que pour se nourrir ou être expulsé.

Bulldozers en action

Pour les autres migrants, une partie d'entre eux a été dirigée dans d'aléatoires «centres d'accueil et d'orientation» (CAO) dispersés et improvisés sur tout le territoire de l'hexagone. Ces «centres de répit» ont pour but affiché de permettre aux réfugiés et réfugiés de formuler une éventuelle demande d'asile et pour objectif inavoué de les inviter à quitter la France avant de recevoir l'ordre de quitter le pays. Quant à l'autre partie, soit environ 3000 migrantes et migrants, leurs abris de fortune sont progressivement la proie des bulldozers. En effet, par décision préfectorale du 12 février 2016, toute la partie sud de la nouvelle «jungle» de Calais devait être évacuée avant le 1^{er} mars. Mettant en doute la légalité de l'arrêté, le Tribunal admi-

nistratif de Lille en a (très provisoirement) suspendu l'exécution¹. En cause: la mosquée, une église, une école, une bibliothèque, une tente d'accueil pour les femmes et les enfants, menacées d'être rasées; ces «lieux de vie» («soigneusement aménagés et répondant à un besoin réel») devraient être épargnés. Mais, au mépris de l'ordonnance des juges, en ce 29 février 2016, un jour avant le délai prévu par l'arrêté préfectoral, les bulldozers sont là et les CRS agissent, détruisant, incendiant et molestant migrantes et migrants. La préfète du Pas-de-Calais, Fabienne Buccio, allègue que l'Etat offre désormais à chaque migrant «une solution humanitaire». Pour interdire l'accès des exilés à l'autoroute, les destructions avaient d'ailleurs déjà commencé au début février: une église et une mosquée ont été rasées à cette occasion². Le no man's land ainsi créé permet à la police de surveiller les mouvements des migrants et de les asperger de gaz lacrymogènes; il faut entraver leurs tentatives de rejoindre le port ou l'entrée du tunnel, voire l'Angleterre au risque de leur vie, en général avec l'aide de passeurs qui ont profité de ces obstacles répressifs pour tripler leurs tarifs.

La collaboration de deux Ministres

En collaboration avec son collègue Bernard Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur, le Premier Ministre Manuel Valls tente de rendre invisibles exilées et exilés, qu'ils soient réfugiés au sens de la convention de Genève de 1951 (tels les Syriens, mais aussi les Afghans et les Irakiens, sans oublier les Erythréens et les Soudanais) ou migrants (provenant surtout de l'Afrique subsaharienne). Toutes et tous ont été les victimes des discriminations les plus sévères, de menaces quant à leur vie et de violences répressives; elles découlent d'actes

de guerre ou d'une misère économique dont les pays occidentaux sont en général les complices, sinon les protagonistes mêmes. Pire encore: en élevant des barrières sécurisées, les deux ministres nient les légitimes aspirations de migrantes et migrants; en les privant des requis de l'hygiène la plus élémentaire, ils en nient l'humanité; en les évacuant et les expulsant, ils en nient l'existence même. Condamnés à des conditions de vie, dégradantes et indignes, celles et ceux qui pour seul crime ont été contraints à fuir les menaces pesant sur leur survie sont condamnés à la disparition – au mépris de leur santé physique, au mépris de leur réalité émotionnelle, au mépris de leur équilibre psychique.

Victimes dans leurs propres pays des entorses les plus sauvages aux droits de l'homme, traumatisés par les violences subies autant chez eux que dans leurs parcours aléatoires vers l'Europe, exilées et exilés se voient privés en France des mêmes droits élémentaires de la personne; et on ne parle pas des droits sociaux: logement, santé, formation, travail...

Dans la jungle, l'humanité

Et pourtant. Écoles, centre culturel, lieux de culte, échoppes et petits cafés sont nés entre abris et tentes aux toitures précaires, le long de cheminements dans la poussière ou la boue, auprès des points d'eau et des cabines d'aisance à ciel ouvert, sous les averse orageuses, dans les vents tempétueux de l'hiver, ou l'été dernier sous le soleil mordant d'une saison caniculaire. Fondement d'une humanité partagée, indispensable à sa survie, la construction sociale et culturelle de l'homme renaît avec ses repères spatiaux et ses lieux de sociabilité, quelles que soient les conditions de précarité imposées à son développement: nécessité de

l'«anthropopoïésis». Sans doute également dans le conflit et l'affrontement, les liens sociaux se tissent et organisent la «jungle» (la désignation est celle des migrants), spatialement et culturellement. De cette élémentaire urbanité, les associations de soutien en sont les artisans, avec les migrants eux-mêmes. Souvent des associations locales dans une région que l'on dit pourtant économiquement et moralement déprimée, mais aussi des groupes de bénévoles anglais, d'une remarquable efficacité.

N'oublions pas que le bouclage du port de Calais et de l'accès au tunnel par des barrières sécurisées n'a été possible que par la manne des 15 millions d'euros acceptés par Bernard Cazeneuve en septembre 2014 des mains de son homologue anglaise Theresa May. Sans la moindre sensibilité pour l'humiliation subie, le Ministre a consenti, de la part de la Grande-Bretagne, à une externalisation de la frontière analogue à celles que l'Union européenne impose aux pays du Sud de la Méditerranée; elle les contraint à retenir chez eux migrantes et migrants, et à les renvoyer dans leur pays d'origine. Le sale boulot, c'est pour les autres, pour les moins favorisés.

CLAUDE CALAME
DIRECTEUR D'ÉTUDES,
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
EN SCIENCES SOCIALES, PARIS

¹ Ordonnance du 25 février 2016: voir l'article de Maryline Baumard, *Le Monde* du jour suivant: http://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2016/02/26/jungle-de-calais-un-arrete-d-expulsions-tres-limite_4872020_1654200.html

² Sur ce développement récent, on lira les informations données par Philippe Wannesson sur le site «Passeurs d'hospitalités»: <https://passeursdhospitalites.wordpress.com>

RIE 3 en libre-service

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a encore chargé le bateau de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Avec, entre autres perles: l'introduction d'une «taxe au tonnage», d'un impôt sur les bénéfices corrigé des intérêts et la sous-imposition des dividendes. Commentaire de Ada Marra, conseillère nationale (PS): «Les partis de droite envisagent la RIE III comme un libre-service pour baisses fiscales en tout genre». Espérons que son collègue de parti Pierre-Yves Maillard en prendra bonne note.

Patrons voleurs

«Les patrons volent?» A la question posée par le *Matin dimanche* (6 mars 2016), François Bonnet, chargé de recherche au CNRS, répond: «Clairement oui (...) Par de multiples subterfuges administratifs et en usant du climat pour le moins difficile sur le marché du travail, les employeurs ne paient plus des heures supplémentaires pourtant dues, jonglent avec les primes, profitent du dumping salarial, des statuts précaires ou des employés sans permis de travail». Il fallait un sociologue pour le dire.

Zéro migrant

Lundi 7 mars, Mark Rutte, le Premier ministre néerlandais, dont le pays assure la présidence tournante de l'Union européenne, affirmait que la Turquie doit reprendre «tous les réfugiés non syriens». Avant d'ajouter: «Mais cela ne suffit pas, finalement on veut également avoir un zéro en vue pour le flot de réfugiés syriens». Europe solidaire, mon œil.

Oligarques choyés

La justice étatsunienne a déposé deux plaintes visant à saisir un demi-milliard de dollars planqués fin 2010 dans une banque privée genevoise. Le magot, qui serait issu de pots-de-ven, appartient à Gulnara Karimova, la fille du président ouzbek et grand démocrate Islam Karimov. «Ce nouvel épisode prouve encore une fois que des oligarques, dictateurs et autres potentats ont un accès privilégié aux banques helvétiques.» Le commentaire n'est pas de Jean Ziegler, mais de Chantal Mathez de Senger, journaliste au magazine *Bilan* (2 mars 2016).

«Spécial» Johann

En visite officielle en Iran, aux côtés de 40 entrepreneurs suisses, le président de la Confédération Johann Schneider-Ammann s'est félicité de son échange avec l'ayatollah Khamenei. «J'ai ressenti qu'il y a chez cet homme quelque chose de spécial. Un homme qui a vécu des guerres, qui a une très grande expérience politique et qui, malgré son âge reste engagé à 100% dans la vie de son pays» (*Le Temps*, 29 février). Entre autres spécialités, le «guide suprême de la révolution islamique» est en effet responsable, avec d'autres dirigeants iraniens de haut rang, de l'exécution sommaire de près de 5000 prisonniers politiques iraniens à l'été 1988. Mais Johann regarde ailleurs: du côté des profits spécialement élevés que les multinationales suisses pourront réaliser demain en Iran.

«Face à l'extrême droite, les syndicats doivent être unis»

En France, la crise sociale et politique fournit le terreau idéal à l'avancée du Front national. Réunis dans l'organisation VISA, des syndicalistes tentent de contrer l'influence du FN sur les lieux de travail. Interview.

Le 6 décembre 2015, le FN a récolté le 27,73% des suffrages – plus de 6 millions de voix, un score historique. Une organisation intersyndicale, Vigilance Initiative Syndicales Antifascistes (VISA), tente de contrer l'influence du FN dans le monde du travail. Questions à Luz Mora, militante de VISA, salariée du Ministère du travail à Paris et militante du syndicat SUD.

Depuis son arrivée à la tête du parti, Marine Le Pen essaie de présenter un nouveau visage du Front National (FN). Ce parti a-t-il vraiment changé?

Luz Mora – Depuis 2011, Marine Le Pen a mené une campagne de dédramatisation du FN. Son objectif: prouver que ce parti peut tenir les rênes du pays. Pour cela, elle a rompu avec une partie du discours de son père, Jean-Marie Le Pen, en reconnaissant les camps de la mort et en expulsant une partie des éléments les plus radicaux du FN. Elle utilise aussi un langage à double sens sur la question des droits des femmes. Le programme du parti a été étoffé: il reprend la conception autoritaire de l'Etat héritée de son père, mais développe un discours sur la défense du service public; il reprend la posture antimondialiste et anti-Union européenne, tout en défendant une réindustrialisation basée sur les PME et la mise sur pied de taxes douanières.

Marine Le Pen prolonge ainsi en quelque sorte le premier tournant pris par le FN dans les années 90, sous l'impulsion de Bruno Mégret. Alors que Le Pen s'était présenté jusque-là comme le Reagan européen, Mégret gommait les pans les plus libéraux de son programme. En parallèle, il continuait à remplacer la question sociale par la question nationale, avec par exemple son slogan: «un million de chômeurs égale un million d'étrangers en trop», doublé du slogan apparu à cette époque: «le social, c'est le FN». C'est aussi là que le FN a commencé à se revendiquer comme un parti des travailleurs, à côté des petits artisans et commerçants, sa base traditionnelle. Et qu'il a continué à asseoir son électoral.

Si la façade est différente, il y a cependant une continuité dans le programme du FN. Aujourd'hui, Marine Le Pen a intégré dans son discours une certaine conception de la laïcité. Plutôt que parler de «préférence nationale», elle thématise les «différences cultu-



Manifestation contre le racismisme et le fascisme. Paris, 21 mars 2015.

PHOTOTHÈQUE ROUGE/JMD

relles». Mais c'est une méthode pour stigmatiser l'ensemble de la population d'origine arabe. C'est une tendance qu'on retrouve plus largement en Europe. Je pense qu'en Suisse, l'UDC joue aussi là-dessus.

Les termes changent, mais le programme reste basé sur la préférence nationale, donc sur une politique raciste. Le FN reste donc un parti avec des traits fascistes: le remplacement de la question sociale par la question nationale, la figure du «sauveur de la Nation», l'Etat fort et autoritaire, l'exaltation du corporatisme et une ligne clairement antisyndicale.

Pourtant, le discours du FN a un fort impact auprès de certains milieux salariés?

En France, le premier parti des ouvriers et chômeurs reste celui de l'abstention. Mais le vote FN progresse parmi les salariés. Son influence est la plus importante dans les villes moyennes, habitées par des salariés qui sont partis des grandes villes car ils ont peu d'argent et vivent dans une grande précarité. Ce sont les

CDD, les intérimaires, des travailleurs très peu syndiqués, aux perspectives d'avenir bouchées. Deux aspects du discours FN font écho chez eux: le thème de la préférence nationale, à force d'être répété, s'est ancré dans la tête des gens; et le discours «le Front national, c'est le parti des gens qui travaillent», contre ceux qui «profitent du système et ne veulent pas travailler», fait aussi mouche.

La montée du FN est aussi due au fait que la gauche se déporte à droite, ainsi qu'à la faiblesse de la «gauche de gauche». Leurs avancées sont faites de nos reculs: dès qu'un mouvement social perd, on assiste à une augmentation des votes FN. Ces dernières années, il y a aussi une augmentation très inquiétante du vote des jeunes et des femmes pour le Front national – sous Le Pen père, ce vote restait très faible.

Selon VISA, le FN représente un danger pour les salariés et les syndicats...

La tactique du FN consiste à dresser les uns contre les autres les précaires,

les immigrés, les chômeurs et ceux qui ont un emploi. Ce faisant, le FN affaiblit la position de l'ensemble de la classe travailleuse. Notre devoir de syndicalistes est au contraire de défendre la solidarité de tout le salarié.

Ensuite, si on les analyse, on remarque que les «solutions» du Front national consistent en autant d'attaques contre les salariés. Le FN ne lutte d'aucune manière contre la précarité ou le travail intérimaire: il n'y a pas une ligne là-dessus dans son programme. Au contraire. Dans les mairies FN, ses élus prennent des mesures qui accentuent les contrats précaires. Pour maintenir le «pouvoir d'achat», son programme propose de réduire les cotisations sociales, ce qui entraînera une baisse des recettes pour les retraites, le chômage, l'assurance maladie, etc. Le FN affirme aussi défendre le service public, alors qu'il est pour le «zéro déficit», qui ne peut que se traduire par des coupes sombres dans les budgets. Dans sa campagne pour les régionales dans le Pas-de-Calais, Marine Le Pen a d'ail-

leurs affirmé qu'elle ne remplacerait pas l'emploi d'un fonctionnaire sur deux, à l'occasion des départs à la retraite.

Le FN a aussi une ligne clairement antisyndicale. Ils sont systématiquement antigénéralistes, anti-actions syndicales, contre la mise sur pied de commissions paritaires, etc. S'ils arrivent au pouvoir, c'est clair qu'ils vont s'attaquer aux droits syndicaux.

Que fait VISA face à cette évolution?

VISA s'est créée en 1996, au moment où le FN entamait son pseudo «tournant social». Il s'agit d'une association intersyndicale composée d'une cinquantaine de structures syndicales: la FSU, l'Union Syndicale Solidaires, des fédérations et des syndicats de la CGT, de la CFDT, de la CNT, de l'UNEF ainsi que le syndicat de la Magistrature. Notre objectif: être un outil pour toutes les forces syndicales qui veulent lutter contre l'implantation de l'extrême droite dans le monde du travail. VISA n'a pas pour vocation de remplacer les partis: on fait un travail syndical, on donne des arguments aux salariés.

Face à l'extrême droite, les syndicats doivent être tous unis, au-delà des divergences qu'ils ont sur d'autres questions. La lutte antifasciste doit être intersyndicale.

Concrètement, nous faisons des formations syndicales. Nous réalisons des argumentaires, des dossiers, des articles et des livres qui déconstruisent le discours du FN sur les objets ayant un lien avec le monde du travail, informons sur la politique menée par les élus FN. L'objectif est que les militants aient les arguments pour répondre à leurs collègues sur les lieux de travail, et que les fédérations syndicales puissent produire leurs propres matériels, adaptés à leurs réalités. Nous dénonçons en parallèle toutes les discriminations racistes, sexistes, homophobes dans et hors des entreprises, ainsi que la présence dans les structures syndicales de militants d'extrême droite. Nous centralisons aussi les tracts et brochures syndicales pour les mettre sur notre site, et construisons ainsi une base de données. L'écho rencontré est grand: nous réalisons énormément de formations syndicales.

INTERVIEW – GUY ZURKINDEN

Augmentons les rentes, pas l'âge de la retraite!

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME – Le 8 mars, des centaines de femmes ont mené des actions décalées pour AVSplus et contre l'élévation de l'âge de la retraite. Leur mobilisation se poursuivra jusqu'à l'automne!



ERIC ROSET



VALDEMAR VERISSIMO